

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/02/2026 - 1594 - 2005 B 01854 - 485 167 928 - 06 ETANCHE SERVICES

1594

06 ETANCHE SERVICES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 25.000 euros
Siège Social : 45, Avenue des Baumettes, 06000 Nice
R.C.S. Nice B 485 167 928

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt décembre
à douze heures

Au siège social,

45, Avenue des Baumettes, 06000 Nice

Les associés de la Société par Actions Simplifiée 06 ETANCHE SERVICES au capital de 25.000 euros, divisé en 2.500 parts sociales de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Saïd SAFFAR possédant 100 parts
- La S.A.S. S.G. 2AE représentée par Monsieur Saïd SAFFAR, son Président, possédant 2.400 parts.

Total des parts présentes

2.500 parts.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Saïd SAFFAR, Président associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance ;
- Affectation des résultats.



Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par les dispositions légales, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 275.099,00 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 275.099,00 euros :

- | | |
|--------------------------|------------------|
| - à Monsieur Saïd SAFFAR | 50.000,00 euros |
| - à la S.A.S. S.G. 2AE | 225.099,00 euros |

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il a été distribué précédemment au titre des trois exercices précédents les dividendes suivants, à savoir :

- | | |
|-------------------------------|------------------|
| - au titre de l'exercice 2021 | 49.145,00 euros |
| - au titre de l'exercice 2022 | 376.703,00 euros |
| - au titre de l'exercice 2023 | 321.557,00 euros |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



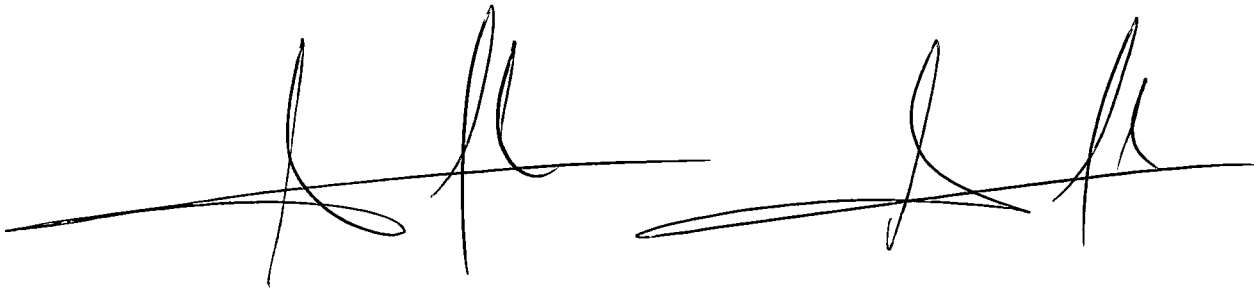
TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la Loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents, après lecture.



Désignation de l'entreprise : SAS 06 ETANCHE SERVICES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 45 Avenue des Baumettes		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 48516792800012		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122024	
		N-1 31122023	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		Immobilités :	
		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra